



A Clichy, le Mercredi 29 Avril 2020

Chômage Partiel- Repos Imposés- Plan de Continuité de l'Activité : Direction FRET Irrespectueuse et Malhonnête !

Lors de la réunion du Comité Social et Économique du 28 Avril, le directeur du FRET a fait un préambule sur la situation économique catastrophique de FRET SNCF. Différentes aides ont été demandées à l'état, et s'il n'y avait pas de retour positif des pouvoirs publics alors la situation serait très compliquée et ce dès 2021. Le « plan B » dicit Mr J. LEBORGNE « c'est de réaliser des ventes immobilières (les fameux bijoux de famille) initialement prévues pour l'investissement ». Notre organisation syndicale a été très claire sur le sujet.



Cette situation catastrophique est de la responsabilité :

- **Des pouvoirs publics qui ont toujours refusé** une politique de transport écologique.
- **De nos patrons** qui depuis une vingtaine d'années ont désossé le transport de marchandise
- **Mais aussi d'un taux d'encadrement tellement élevé** qu'on se croirait dans le bêtisier de l'année.
- Si, on allait oublier, **ils ont servi à dézinguer les emplois de terrain qui pourtant font rouler les trains.**

Les Repos 35h volés/imposés : Alors que depuis le début de la pandémie et du confinement les agents de la production font tourner la boutique dans des conditions très difficiles, nos dirigeants n'ont pas trouvé mieux, en guise de « remerciement », d'imposer **la prise de 5 jours entre le 16 Mars et le 30 Avril**. Pire, un délai était fixé pour les poser sinon ils étaient imposés ! **Cette attitude**, au-delà d'être complètement déconnectée de la réalité du terrain (malheureusement c'est devenu une habitude), **est méprisante et honteuse** vis-à-vis de toutes celles et ceux qui sont mobilisés. Au dernier moment (vers le 17 Avril), la DRH a rappelé aux dirigeants locaux qu'il ne fallait **pas imposer ces jours s'il y avait « nécessité de service »** mais c'était bien trop tard, les collègues avaient déjà posés ces fameux jours ou la direction avait refusé de reporter les congés posés avant la pandémie. **SUD-Rail trouve l'attitude de certains dirigeants malhonnête car ils n'ont respecté ni les règles ni surtout les cheminots qui sont en deuxième ligne pour assurer des trains vitaux pour la nation.**

Tout cela va laisser des traces et nous devons nous préparer à ne pas les laisser refaire le même coup dans les semaines et les mois qui viennent - car nul ne doute qu'ils vont vouloir remettre le couvert ! **SUD-Rail s'est donc prononcée contre et a été très claire envers les patrons : ce n'est pas aux cheminots de payer la crise et de subir les injonctions (souvent contradictoires) de dirigeants bien au chaud chez eux !**

Activité partielle : Suite au confinement ; le gouvernement, via des ordonnances, a mis en place les modalités du chômage partiel et permis à la SNCF d'en bénéficier. S'il est normal que la SNCF bénéficie, comme les autres entreprises, du chômage partiel, **cela ne l'exonère pas de respecter les règles !**

Lors d'une audience de notre délégation nous avons obtenu quelques avancées :



- ✓ **Les agents doivent être prévenus en amont s'ils sont mis en chômage partiel** (ce n'était pas toujours le cas notamment pour les ADC) : pas de Dispo transformé en Journée Blanche !
- ✓ La direction s'engage à faire bénéficier **les agents sédentaires de réserve + les ADC en FAC de l'Indemnité Compensatrice Exceptionnelle de Service Restreint** (ces agents étaient exclus de ce dispositif jusque-là). **Par contre nous allons rester prudents car elle n'a pas encore défini les modalités et les montants.**
- ✓ Suite aux différentes interventions de la Fédération **SUD-Rail**, la direction n'a pas eu d'autre choix que de reconnaître que des agents perdent en salaire (EVS Comprises) plus de 30 % du salaire brut (or l'ordonnance sur l'activité partielle parle d'une indemnisation de 70 % du brut et 84% du net. Au FRET cela concerne (selon les patrons) une soixantaine d'agents qui seront donc régularisés.

Vu que nous n'avons pas confiance en nos dirigeants, si vous perdez plus de 30 % de votre salaire brut : n'hésitez pas à contacter un délégué SUD-Rail. Malgré ces quelques avancées, notre revendication reste la même : Maintien de la totalité du salaire et des EVS.





Plan de Transport : MISE EN DANGER DES AGENTS DE TERRAIN.

Notre direction annonçait réduire le plan de transport pour protéger ses agents, dans la réalité il n'en est rien : notre direction fait simplement rouler le plus de trains possibles avec le moins d'agents possible et ne s'en cache plus. 60% minimum du plan de transport habituel est assuré. C'est la continuité de toujours produire plus avec toujours moins de moyen !

On distingue 3 catégories de trains :

- Les trains vitaux nation, ce sont les trains qui font tourner le pays (essence, gaz, nucléaire, armée, chlore) qui représente 15% des trains qui roulent actuellement.
- Les trains vitaux pandémie, ce sont les trains qui assurent en partie l'alimentation et la production des médicaments (blé, denrée alimentaire, eau) qui représentent 40% des trains actuellement.
- Les trains continuité industrielle, ce sont, selon nos patrons, les trains essentiels pour l'économie (ouvrage en béton, ciment, rails, cailloux, voiture, ferraille, sidérurgie) qui représentent 45% des trains actuellement.

Pour la délégation SUD-Rail, « si l'on peut être fier d'assurer notre rôle de Service Public que les politiques semblent redécouvrir en cette période de pandémie », les trains de continuité industrielle ne sont pas vitaux pour la nation mais uniquement pour le portefeuille des patrons et pire encore, ils mettent en danger la vie des cheminots de terrain.

Nos dirigeants bien au chaud dans leur canapé n'en ont que faire de votre santé, pour preuve les pressions mises par des chefaillons zélés sur les agents qui souhaitaient simplement protéger leur santé par des Droits de Retrait.

Encore une fois l'économie et le profit passe avant la santé des cheminots, ce n'est pas acceptable !!!

Mesures de Prévention (COVID-19) : MISE EN DANGER DES AGENTS DE TERRAIN.

Notre direction annonçait, depuis le début du passage au Niveau 3 de la pandémie le 16 Mars, qu'elle mettrait en œuvre tout ce qui était nécessaire afin de garantir la santé des agents du FRET. **La délégation SUD-Rail a dû agir de toutes ses forces pour que la direction « daigne » commencer à écouter les cheminots et leurs représentants.** Dès le début, nous avons constaté « **l'INCOMPÉTENCE FLAGRANTE ET MANIFESTE** » de la direction FRET, qui n'en avait que faire des agents du terrain. **La délégation SUD-Rail a dû, par de nombreuses interpellations, dénoncer la malhonnêteté et l'irrespect des dirigeants envers leurs agents, leur manque de reconnaissance et d'implication.**

Pour la direction, rien à faire de la prévention, de la sécurité, de la santé des agents, seule a compté la production et le plan de transport ... Paradoxe, elle n'arrive même pas à « MINIMA » à respecter et mettre en œuvre les mesures de prévention, d'action de sécurité préconisées par la Direction du GPU et l'État (Note RH non transmises).

La délégation SUD-Rail au CSE FRET a agi à tous les niveaux :

- Nous avons contraint la direction FRET par la dépose de **4** Droits d'Alerte Danger Grave et Imminent (**DA.DGI**),
- Nous avons contraint la direction FRET par la dépose d'**1** Droit d'Alerte Santé Publique et d'Environnement (**DA.SPE**),
- Nous avons dénoncé le non-respect de la réalisation de certaines enquêtes (**Courrier IT**),
- Nous avons donc permis de formaliser la dangerosité de la situation pandémique.
- Toutes nos actions ont été menées avec force par **TOUS VOS ELUS SUD-Rail CSE FRET, CC-SSCT et CL-SSCT,**

En tant que préventeurs responsables, les membres SUD-Rail au CSE FRET n'ont eu qu'un objectif : mettre et faire mettre en œuvre un maximum d'actions de prévention afin de garantir l'intégrité, la sécurité et la santé de tous les cheminots du FRET.

En dernier ressort, nous avons complété toutes nos actions par une saisine à l'Inspection du Travail (IT) qui dans un courrier, nous conforte sur le non-respect des règles de prévention par notre direction. En conclusion, nous avons également déposé une saisine au Préfet des Hauts de Seine conformément à l'application du Code du travail, ceci afin de l'informer des dysfonctionnements flagrants de la Direction du FRET durant toute la situation de crise en période de pandémie.



La délégation SUD-Rail au CSE FRET.